

TAF

TRAVAILLER
AU FUTUR

COVID-19

EMPLOI

INDUSTRIES DE SANTÉ

ERGOLOGIE

TRAVAILLEURS

INVISIBLES

CONFINEMENT

TÉLÉTRAVAIL

PRENDRE SOIN DU TRAVAIL

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE :

GUY RYDER

DOMINIQUE MÉDA

GÉRARD ALEZARD

JEAN-MARIE HARRIBEY

CHRISTINE CASTEJON

PASCAL LOKIEC

FANNY LEDERLIN

JACQUES RIGAUDIAT

LUCIEN SÈVE

La revue

N°3
SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

LES ENTRETIENS

Guy Ryder	P. 08
Ergologie	P. 24
Pascal Lokiec	P. 70
Hans-Jürgen Urban / Unai Sordo	P. 83
Fanny Lederlin	P. 86
Jacques Rigaudiat	P. 92

LES EXPERTISES

Dominique Méda	P. 12
Gérard Alezard	P. 17
Anicet Le Pars	P. 20
Jean-Marie Harribey	P. 32
Danièle Linhart	P. 77
Lucien Seve par Isabelle Caro	P. 102

DANS LE TEXTE

Théodore Agrippa d'Aubigné	P. 30
Octave Mirbeau	P. 68
Jack London	P. 100

PROFILS DE...

Ambulancier	P. 50
Agent de propriété	P. 52
Boulangère	P. 54
Ouvrière en flatonnage	P. 56
Formateur en centre d'apprentissage	P. 58
Policier municipal	P. 60
Artisan vigneron	P. 62
Aide-soignante en Ehpad	P. 64
Médecin en exercice libéral	P. 66

INFOGRAPHIE
COVID-19, LE MONDE
DU TRAVAIL
DANS LA TOURMENTE
P. 06

POINT DE VUE
SENS, UTILITÉ
ET RÉMUNÉRATION
DU TRAVAIL
P. 90

PORTFOLIO
DE L'OMBRE
À LA LUMIÈRE
P. 42

TaF

TRAVAILLER DU FUTUR

Travailler au Futur, Université Humanité Numérique (UHN), 2 boulevard de la Libération, Le Péage, 69100 St Denis, Tél. : 01 49 22 72 72

Commissaire parlementaire : ses soins

Directeur de la publication : Patrick Le Hyaric

Coordinateur éditorial : Valérie Szwarcwald / Le directeur d'éditions et de contenus : Joël Escoffier / Directeur de la plateforme coopérative : Fabrice Savini

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Marc Blumstein, Cathy Desjardins, Gérard Le Peu II, Guillaume Montaudouin, Bruno Oudet, Alain Raynal, Clément Savin

Conception graphique et réalisation : Le passé & Associés, Direction artistique : Laurence Le Plouff, Maquette : Jocelyne Lenoir

Secrétariat de rédaction : Noémie Leharic, Corrections : Laurence Le Plouff, Remarque/Preuve : Isabelle Doyenne

Service client abonnés : abonnement@travaillerdufutur.fr Tél. : 09 89 99 47 20, Vente au kiosque : Cyprien, 1 rue de la République

Création : 09/2019, 12 pages, 110 mm x 165 mm, 100% papier recyclé, 100% FSC, 100% recyclé, 100% recyclé, 100% recyclé

Organisation des événements en France : Stéphanie Magnon, stephanie.magnon@travaillerdufutur.fr - Tél. : 09 89 99 47 20

Impression : SIKR 37590 Bois Le Roi, Imprimé sur du papier produit en Suisse, Certification PEFC, bois de forêts gérées durablement

Expédition : PFAI, 02003 Igthenne



PEFC
10-11-2019

Centre PEFC
091-01000-02



Jean-Marie Harribey

DERRIÈRE LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE, IL Y A LE TRAVAIL

Catastrophes en chaîne provoquées par le débridement de la mondialisation techno-économique, flux tendus, cette réalité touche à la nature même du travail, devenu la variable d'ajustement d'un capitalisme de plus en plus financiarisé, et, depuis cette année, celle d'un capitalisme « coronavirussé ».

Tout a concouru à dévaloriser le travail : baisse de la part dévolue aux salaires dans la valeur économique ajoutée, chômage proportionnel à la pression exercée sur les travailleurs en place, précarité des emplois, pauvreté pour les sans-emploi, préférence pour le temps partiel imposé plutôt que pour la réduction du temps de travail répartie sur tous, dégradation des protections et du droit du travail, affaiblissement des normes sociales, gestion de la force de travail par le stress et l'individualisation de la relation salarié-employeur, fragmentation du salariat au gré de l'éclatement de la « chaîne de valeur », division du travail qui met en concurrence les travailleurs... au nom de la « valeur pour l'actionnaire ».

La loi El Khomri de 2016, les ordonnances Pénicaud de 2017 et 2019, ainsi que la réforme de l'assurance-chômage sont cohérentes entre elles : elles ont organisé la remise en cause du principe de faveur pour donner la priorité aux accords d'entreprise sur les accords de branche et sur la loi nationale, le plafonnement des indemnités prud'homales, la fusion des

institutions représentatives du personnel faisant disparaître les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), l'institution du contrat de chantier contournant le contrat de travail à durée indéterminée. Les ordonnances de 2020 pour accompagner la loi d'urgence sanitaire ont été inspirées par ces principes.

Les transformations de l'organisation du travail.

Elles ont été légitimées par un discours accréditant l'idée que le travail n'était plus central dans la vie des individus et pour l'équilibre de la société, et cela sur deux plans : sur le plan économique, le travail ne serait plus la source de la valeur ajoutée ; sur le plan social et culturel, il ne constituerait plus un facteur d'intégration dans la société, de reconnaissance sociale, un élément constitutif du lien social. Bien entendu, ces deux assertions n'ont aucun fondement objectif, elles sont seulement idéologiques : le travail n'aurait pas d'autre destin que de se soumettre ou de disparaître.

© JULIEN JAULIN/HANSLUCAS



BIOGRAPHIE

Jean-Marie Harribey, né en 1948, est un économiste français. Co-président du conseil scientifique d'Attac depuis 2014, il a créé et anime la revue des *Possibles*. Il est également membre de l'association des Économistes attérés.

Les transformations du capitalisme imposent à la force de travail employée une charge accrue dans une phase où la numérisation de l'économie fait peser la menace de suppressions d'emplois nombreuses.

La durée du travail. La durée légale de travail hebdomadaire des salariés est fixée en France à 35 heures, mais la durée effective est supérieure à ce seuil et est comparable à celle des pays voisins (36,3 heures), voire souvent plus élevée qu'ailleurs.

Mesurée à l'année, la durée du travail en France n'est pas la plus faible d'Europe. Elle est même plus élevée qu'en Allemagne et au Danemark. Les écarts tiennent à plusieurs facteurs, dont la durée de travail à temps complet et à temps partiel. Si on ne retient que les salariés à temps complet, la moyenne européenne est de 40,3 heures contre 39,1 heures en France. On peut mettre en regard la durée du travail avec le taux d'emploi (population active occupée/population en âge de travailler) et le taux d'activité (population active/population en âge de travailler). En France, le taux d'emploi est de 65,6 % et le taux d'activité est de 71,8 % ; la situation est caractérisée par une durée du travail hebdomadaire assez élevée, un faible taux d'emploi et un taux de temps partiel plus faible qu'ailleurs, mais dont la durée est en moyenne plus longue. Pour prendre un exemple plus extrême, en Grèce, le taux d'emploi est de 55,6 % et le taux d'activité est de 68,3 %, avec une durée du travail très élevée (*graphique n° 1, p. 37*).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirme la tendance à la baisse du temps de travail pour tous les pays membres et la place moyenne de la France (*graphique n° 2, p. 37*).

Les enquêtes les plus récentes sur la durée du travail en Europe montrent que les travailleurs français ne sont pas atypiques par rapport à ceux des autres pays. Sur l'ensemble de la vie active, la France se situe autour de la moyenne européenne (en années) (*graphique n° 3, p. 37*).

Le gouvernement n'avait pas d'autre choix pour endiguer la pandémie [...] que d'arrêter brutalement l'économie.

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, a affirmé qu'« après le confinement, il faudra[it] probablement travailler plus que nous ne l'avons fait avant » pour « rattraper » la perte d'activité. « L'enjeu est de reprendre le travail plein pot. »¹ : Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a été encore plus explicite². Leur argument est qu'il faut « compenser partiellement la perte de productivité liée aux mesures de protection contre le virus et la désorganisation provisoire des chaînes de production : une partie de la perte de productivité horaire doit ainsi pouvoir être compensée par une hausse de la durée du travail. »³ La confusion est totale chez tous les porte-parole des classes dirigeantes, président de la République en tête, entre volume de travail global dans l'économie et volume de travail individuel, alors qu'il y a plus de 6 millions de chômeurs, toutes catégories confondues. Et les 150 citoyens de la Convention sur le climat se sont laissés abuser par cette confusion en récusant l'idée de réduire le temps de travail.⁴

Le gouvernement français n'avait pas d'autre choix pour endiguer la pandémie de Covid-19 que d'arrêter brutalement l'économie. Ce faisant, il mettait plus de la moitié des travailleurs du secteur marchand en chômage partiel, et il prenait 84 % du salaire en charge. Il s'agissait donc d'une gigantesque RTT pour éviter de licencier la moitié de la population active. Certes, le pays va se retrouver sans doute avec 800 000 chômeurs de plus en 2020. Mais imagine-t-on ce que cela aurait été sans cette RTT sous forme de chômage partiel temporaire ? D'ailleurs, pourquoi l'Allemagne et quelques autres pays ont un taux de chômage officiel plus de deux fois moins élevé qu'en France ? L'une des raisons principales est la multiplication de l'emploi à temps partiel, accompagné, il est vrai, d'une précarité et d'une pauvreté renforcées (*graphique n° 4, p. 37*).

Sur l'échantillon de seize pays qui représentent l'ancienne Union européenne – à quinze plus la Suisse –, le coefficient de corrélation linéaire entre la proportion de l'emploi à temps partiel et le taux de chômage est de -0,86. Il y a donc une relation inverse forte entre la proportion de l'emploi à temps partiel et le taux de chômage. L'influence de la réduction du temps de travail (ici sous la forme détestable de l'emploi à temps partiel) sur la réduction du chômage peut donc être supposée importante.

Dans la période de sortie du confinement, le gouvernement français réfléchissait à réduire le dispositif de prise en charge du chômage partiel. Mais les entreprises en réclamaient au contraire le prolongement. Le chômage partiel, autre nom du temps partiel, est bien l'allié de la préservation de l'emploi. Et Philippe Martin, président délégué du Conseil d'analyse économique (CAE), peu connu pour ses prises de position hétérodoxes, en signe la reconnaissance : « Une personne en chômage partiel permet de préserver environ 0,2 emploi. »⁵

L'avenir de l'emploi au temps du numérique. Certains travaux ont avancé le pronostic selon lequel une grande partie des emplois disparaîtraient dans les toutes prochaines décennies, au moins dans les pays capitalistes développés, sous l'impulsion du numérique et de la robotisation. Par exemple, Carl B. Frey et Michael A. Osborne⁶ ont calculé que 47 % des salariés aux États-Unis seraient menacés de perdre leur emploi, surtout les employés de bureau et les salariés des activités de service et de commerce.

Mais l'OCDE, critiquant la méthodologie de ces études, aboutit à une évaluation cinq fois moindre en 2016⁷. Et, dans les « Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 », elle avance que 14 % des emplois pourraient disparaître à cause de l'automatisation et que 32 % des emplois pourraient être transformés. En France, 16,4 % des emplois seraient menacés par l'automatisation⁸. Malgré la prudence de l'OCDE, il n'en reste pas moins que si l'on additionne les deux pourcentages qu'elle indique, on voit que 46 % de la population active serait impactée par les transformations techniques à venir, ce qui nous rapproche assez de l'étude initiale de C. B. Frey et M. A. Osborne.

C'est au milieu de ces incertitudes que sont apparues la crise sanitaire de 2020 et la mise au télétravail d'une fraction importante du salariat. Selon l'enquête d'OpinionWay-Square Management⁹, près d'un actif sur trois a télétravaillé au moins partiellement pendant le confinement. Mais les inégalités sont immédiatement apparues : 46 % des catégories sociales supérieures et seulement 18 % des professions peu qualifiées y ont eu accès.

Pour autant, s'agit-il de l'avènement d'un capitalisme numérique promis à une nouvelle phase d'accumulation ou bien du renvoi des contradictions du système à un niveau inédit ? À l'appui de la première hypothèse, il y a la place croissante prise par les Gafam et autres Natu (Netflix, Airbnb, Telsa, Uber). Ces « industries » sont des industries de services. Or, les services occupent près de 80 % de la valeur ajoutée dans les économies modernes mais ils connaissent des gains de productivité faibles. Les grandes sociétés du numérique entendent contourner cette difficulté en remplaçant l'organisation du travail fondée sur le face-à-face travailleur-client par une organisation dans laquelle le client est un ensemble de données gérées automatiquement. Cependant, la faille possible de cette révolution numérique est qu'elle n'engendre que peu de valeur, la productivité du travail voyant sa progression s'éteindre. Comme les entreprises du numérique ont une position de force sur le marché, on risque d'entrer dans une ère de captation systématique de la valeur par ces grands groupes¹⁰. La conséquence prévisible est que, en dehors d'un rapport de force plus favorable au travail, celui-ci soit soumis aux contraintes du travail en ligne... à la chaîne.

Au-delà des prévisions économiques, souvent hasardeuses, il faut voir les transformations techniques

comme un reflet des rapports sociaux. Ladite révolution numérique n'échappe pas à cette constance qu'un système technique est inséparable d'un rapport social. C'était vrai du taylorisme, ce le sera avec le numérique s'il embrasse la totalité du champ social. Autrement dit, le capitalisme dit « numérique » ne serait pas le remplaçant du capitalisme industriel, il en serait la forme ultime à travers l'extrême circulation des flux de capitaux, des flux de marchandises, des flux de travail sous la forme de transferts de données digitalisées, mais du travail organisé, diligenté et contrôlé par des algorithmes automatiques.

La transformation du système productif et la relocalisation.

Les bouleversements subis par le monde du travail sont liés aux modifications des structures productives et à l'approfondissement de la division internationale du travail que le capitalisme a imposés depuis le début de l'époque néolibérale. La panne de l'économie mondiale due à la pandémie du Covid-19 a permis de mesurer les conséquences désastreuses de l'éclatement des chaînes de production, à la fois en termes d'équilibres des territoires et d'approvisionnement en composants de très nombreuses productions. Cette panne est également l'occasion de situer deux problèmes cruciaux de la mise en œuvre d'un autre modèle productif : la reconversion de la production et la relocalisation des activités.

Deux exemples industriels montrent l'enjeu d'une reconversion et en même temps la difficulté de la tâche : l'automobile et l'aéronautique. Ces deux secteurs sont emblématiques du mode de développement économique productiviste du capitalisme, et cela sur plusieurs plans. Ils furent les moteurs de l'industrie depuis la Seconde Guerre mondiale, les objets de la division internationale du travail ayant

1. Déclarations sur Europe 1 et Franceinfo, le 11 avril 2020
2. « Il faudra bien se poser la question des RTT et des congés payés », G. Roux de Bézieux, *le Figaro*, 10 avril 2020
3. « Rebondir face au Covid-19 : l'enjeu du temps de travail », Institut Montaigne, note de mai 2020, rédigée par B. Martinot
4. « J'aurais pu habiter au 150 avenue de la Convention citoyenne sur le climat », J.-M. Harribey, alternatives-economiques.fr, 27 juin 2020, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey>
5. « Polémique autour d'une réduction progressive du dispositif », cité par R. Besse Desmoulières et B. Bissuel, *le Monde*, 19 mai 2020
6. « The Future of Employment. How Susceptible Are Jobs to Computerisation? », C. B. Frey, M. A. Osborne, <https://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/>, 17 septembre 2013
7. « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries. A Comparative Analysis », M. Arntz, T. Gregory, U. Zierahn, OECD, 2016
8. « OCDE. L'avenir du travail. Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019. Éléments marquants », 2019, p. 15
9. « Les Français séduits par le télétravail », enquête rapportée par G. de Calignon, *les Échos*, 19 mai 2020
10. J.-M. Harribey, *La Richesse, la valeur et l'inestimable. Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, les Liens qui libèrent, 2013 ; *Le Trou noir du capitalisme. Réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie pour ne pas y être aspiré*, le Bord de l'eau, 2020

11. « La centralité du militaire en France et ses effets sur le système productif et l'emploi », C. Serfati, *les Possibles*, n°24, été 2020
12. « Une grave crise alimentaire menace au Nord comme au Sud », M. Gérard, *le Monde*, 12 mai 2020
13. « Le scénario négaWatt 2017-2050. Réussir la transition énergétique en France », négaWatt

mené aux délocalisations, et le symbole de l'accès à la consommation de masse. Chacun de ces aspects mérite aujourd'hui d'être complètement revu.

L'automobile et l'aéronautique ne sont plus des industries nationales. Les constructeurs automobiles français ont délocalisé une grande partie de leur production, et celle qui est restée en France dépend largement d'importations de matériaux et d'équipements intermédiaires. L'aéronautique, dont le fleuron est Airbus, possède un pôle industriel important dans la région de Toulouse, mais les équipements des avions viennent du monde entier pour créer des systèmes très complexes. Cette dépendance extérieure de l'aéronautique « française » se double d'une dépendance très étroite à l'égard des dépenses publiques via les dépenses militaires, notamment en termes de recherche et développement¹¹.

Ces deux seules filières concentrent une partie importante des aides promises par l'État pour les aider à redémarrer après la pandémie : 15 milliards d'euros pour Airbus, 8 milliards pour Renault, sans oublier 7 milliards pour Air France-KLM. Des sommes allouées sans aucun engagement de reconversion. Or une transition écologique passera nécessairement par une révision totale des modes de transport : l'avion et la voiture comme moyens dominants pour assurer la mobilité ne sont pas compatibles avec une soutenabilité écologique à long terme (le transport est responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre). Sauver des industries au nom de l'emploi sans interroger le contenu de celui-ci et ce à quoi il est destiné n'est plus possible. C'est dire la difficulté de rendre compatibles les mesures d'urgence et celles préparant l'avenir. Celle-ci ne peut être surmontée qu'en consacrant des investissements importants à la formation des personnels pour faciliter leur reconversion, ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de transports collectifs.

Sauver des industries au nom de l'emploi sans interroger le contenu de celui-ci et ce à quoi il est destiné n'est plus possible.

Le besoin de formation est également immense pour assurer l'isolation thermique des bâtiments et logements (20 % des émissions de gaz à effet de serre). L'intérêt d'avoir un plan pluri-annuel d'isolation est que ces travaux ne sont pas délocalisables : sur dix ans, 8 millions de passoires thermiques pourraient être éliminées.

La reconversion du système productif concerne également l'agriculture. Or la Commission européenne reconnaît l'échec des politiques environnementales, notamment pour ce qui concerne l'usage des pesticides et de tous les intrants. Afin de faciliter la conversion des agriculteurs à un autre modèle, la rémunération des services environnementaux qu'ils rendent pourrait se substituer progressivement aux aides européennes, qui restent encore trop liées à la surface cultivée et aux rendements. L'enjeu de la transformation de l'agriculture est encore plus important pour les pays pauvres, notamment en Afrique, où la déconnexion des politiques économiques par rapport au néolibéralisme est indispensable pour bâtir une stratégie de souveraineté alimentaire, tandis que de nouvelles populations souffrent de malnutrition¹².

De manière sous-jacente aux difficultés précédentes et aux impératifs de les dépasser figure la question énergétique. Les scénarios alternatifs aux énergies nucléaire et fossiles existent. Le plus connu, celui de négaWatt, établi pour 2017-2050¹³, prévoit une division par deux de la consommation d'énergie finale, qui serait couverte à 100 % par des énergies renouvelables en 2050, le dernier réacteur nucléaire étant arrêté en 2035. Le coût de cette transformation serait inférieur de 400 milliards d'euros à celui de la poursuite des tendances actuelles. Pendant que 400 000 emplois net seraient créés en 2030, et 600 000 en 2050.

Par ailleurs, aucun gouvernement n'a abandonné la volonté de signer des accords de libre-échange. Au cours du printemps 2020, l'Union européenne en a conclu avec le Mexique et le Vietnam, et elle a poursuivi ses négociations avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Or la généralisation des accords de libre-échange bilatéraux entre en conflit irrémédiable avec une politique de transition sociale et écologique qui viserait à restaurer un équilibre des territoires, une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure sécurité en matière d'équipements intermédiaires.

Enfin, la remise en cause de l'éclatement des chaînes de production doit être un processus négocié entre tous les partenaires et étalé dans le temps. Cette exigence est d'autant plus impérieuse que l'Organisation des Nations unies alerte sur les désastres provoqués par le Covid-19 sur l'accroissement des inégalités dans le monde avec un recul sans précédent de l'indice de développement humain depuis le début des années 1980¹⁴.

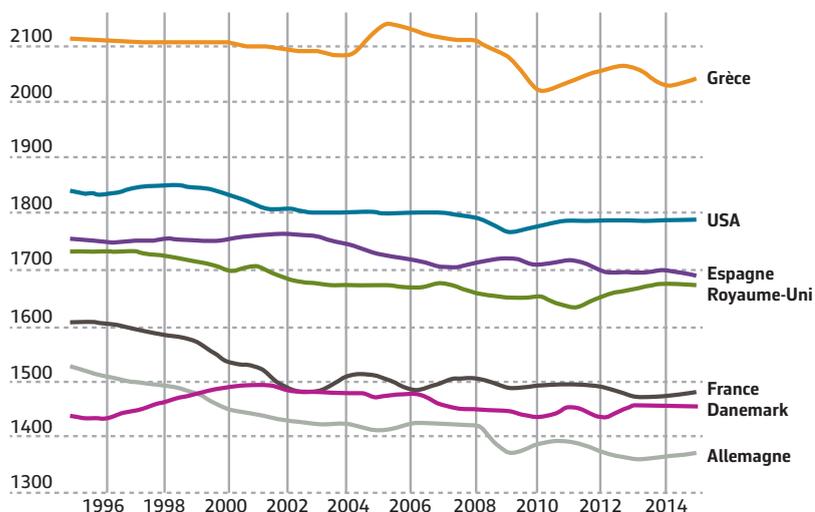
1 DURÉE MOYENNE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DES SALARIÉS (EN HEURES)

34,8	ALLEMAGNE
36,3	FRANCE
35,5	ITALIE
29,3	PAYS-BAS
36,8	ROYAUME-UNI
36,2	SUÈDE

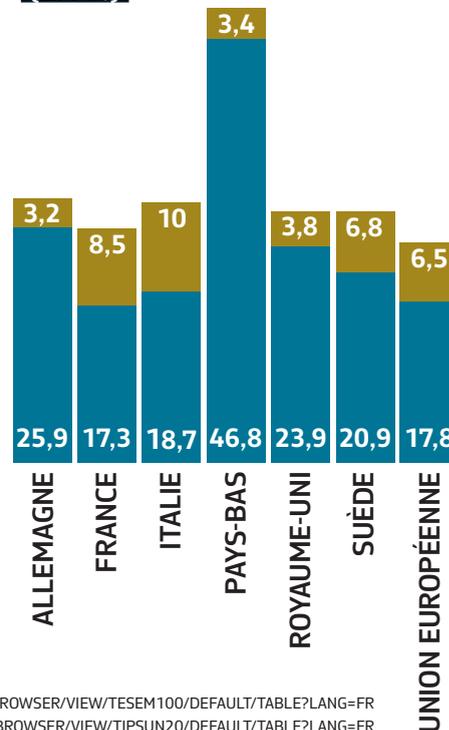
SOURCE : WWW.VIE-PUBLIQUE.FR/ACTUALITE/ALAUNE/UNION-EUROPEENNE-COMPARAISON-DUREES-HORAIRES-TRAVAIL.HTML

2 ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL (1996-2014) (EN HEURES)

HTTP://THECONVERSATION.COM/TEMPS-DE-TRAVAIL-EN-EUROPE-LES-VRAIS-CHIFFRES-77023



4 PROPORTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL ET TAUX DE CHÔMAGE EN 2019 (EN %)



3 DURÉE DU TRAVAIL EN EUROPE (EN HEURES)

38,1	ALLEMAGNE
35	FRANCE
31,2	ITALIE
40	PAYS-BAS
38,8	ROYAUME-UNI
41,3	SUÈDE

EUROSTAT, [HTTPS://EC.EUROPA.EU/EUROSTAT/DATABROWSER/VIEW/TESEM100/DEFAULT/TABLE?LANG=FR](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/TESEM100/default/table?lang=fr) ET [HTTPS://EC.EUROPA.EU/EUROSTAT/DATABROWSER/VIEW/TIPSUN20/DEFAULT/TABLE?LANG=FR](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/TIPSUN20/default/table?lang=fr)

La réhabilitation du travail. Celle-ci suppose de rompre progressivement son lien de subordination au capital. Cela passe par l'établissement de nouvelles institutions pour que s'installe une véritable démocratie dans les entreprises : le partage de la valeur ajoutée est inséparable du partage du pouvoir.

De nouvelles institutions. La forme la plus aiguë de la domination que le capitalisme néolibéral fait subir aux travailleurs est la dépossession de leur identité par le biais de nouvelles méthodes de management exigeant l'investissement de la personne dans son entier, tout en lui déniait la moindre parcelle d'autonomie et de liberté. Or les travailleurs ne cessent jamais, même à l'intérieur des contraintes et des procédures qui leur sont imposées, de prendre des initiatives pour effectuer leurs tâches. Christophe Dejours analyse ainsi le phénomène : « *Travailler, c'est combler l'écart entre le prescrit et l'effectif.* »¹⁵ Cette capacité que le capital ne peut jamais anéantir totalement pourrait être développée en mettant en place des institutions au sein desquelles les travailleurs interviendraient sur toutes les questions qui les concernent ou qui concernent les utilisateurs des produits qu'ils fabriquent. Les projets de « responsabilité sociale des entreprises », ou de définition d'« objet social de l'entreprise » contenue dans le rapport Notat-Senard¹⁶, ne sont pas à même de résoudre ce problème. En revanche, il serait parfaitement possible de modifier les articles 1832 et 1833 du code civil qui s'attachent à définir ce qu'est une « société », mais qui laissent dans l'ombre l'entreprise, une inconnue dans le capitalisme¹⁷.

La création de conseils économiques et sociaux dans les entreprises, où siègeraient des représentants des travailleurs, des usagers, des collectivités locales, donnerait l'occasion de l'exercice de la délibération démocratique des orientations fondamentales de la production, de la réponse aux besoins locaux et de la répartition des revenus, d'autant plus que ces problèmes devront être résolus en cohérence avec ceux des autres territoires, à l'échelle d'une nation ou d'un ensemble de nations. La coordination d'ensemble ne peut commencer qu'au plus près des préoccupations concrètes.

Les travailleurs ne cessent jamais, même à l'intérieur des contraintes et des procédures [...] imposées, de prendre des initiatives.



Le droit à l'emploi, c'est-à-dire le droit à effectuer un travail dans la société, est un droit politique.

Le partage de la valeur ajoutée et l'utilité du travail. Dans la mesure où, au cours des décennies précédentes, la progression des salaires a été inférieure à la croissance de la productivité du travail dans un grand nombre d'économies du monde, la part des salaires dans la valeur ajoutée a très souvent diminué¹⁸. Un objectif simple serait que ce que le travail obtient individuellement ou par voie collective ne soit jamais inférieur macroéconomiquement à la progression de la productivité du travail, elle-même obtenue de façon soutenable. Le droit à l'emploi, c'est-à-dire le droit à effectuer un travail dans la société, est un droit politique. À cet égard, la

réduction du temps de travail pour opérer un partage du travail à accomplir afin de répondre aux besoins dans la société reste une ligne de force, au-delà même de son importance pour supprimer le chômage. Dans une telle situation, le droit à un salaire continué et garanti lorsque l'emploi s'interrompt rend inutile le revenu d'existence, qui est trop dangereux pour la protection sociale.

En conditionnant la vie des individus et celle des sociétés, le travail est vivant, et parce qu'il est vivant, il est central. L'enjeu est crucial, car, avec la décomposition des droits sociaux par les « lois travail », la classe dominante, en voulant briser le travail vivant, active la « pulsion de mort »¹⁹ du capitalisme, qui mêle destruction et autodestruction²⁰. De plus, derrière la réhabilitation du travail, il y a le sens qui lui est donné, les finalités qui lui sont assignées : satisfaire les besoins essentiels, tant individuels que collectifs, et non pas repartir de l'avant comme avant.

Une mention spéciale doit être faite au sujet du travail de soin, le « care ». Un travail le plus souvent réalisé par les femmes, non pas qu'il serait naturellement « féminin », mais parce qu'il a été socialement féminisé, rattaché à des tâches censées ne pas nécessiter de qualification et donc mal rémunérées,

ou bien destinées à être effectuées dans la sphère domestique. La reconnaissance des qualifications et la prise en charge socialisée des besoins d'aide ou d'assistance, notamment pour la petite enfance et la dépendance due au grand âge, seraient une priorité de la réhabilitation du travail²¹.

Le travail productif dans les services non marchands. Les « premiers de corvée », pendant la pandémie, ont administré la preuve de leur utilité sociale et même du caractère éminemment productif de leur travail en termes de valeur ajoutée. Or le motif le plus souvent invoqué par les libéraux pour réduire le périmètre des services publics est que le travail employé dans les services non marchands serait par nature improductif et donc financé par des prélèvements sur l'activité marchande. L'idée que le prélèvement se ferait sur la plus-value capitaliste dans la terminologie marxiste traditionnelle est tout autant désarmante²².

Chez Adam Smith, le travail productif est défini comme celui « qui ajoute à la valeur de l'objet sur lequel il s'exerce »²³. Karl Marx s'écartera ensuite de la matérialité du produit pour faire de la validation sociale

14. « L'épidémie creuse les inégalités dans le monde », M. Bourreau, *le Monde*, 24 et 25 mai 2020

15. *Travail vivant*, C. Dejours, Payot, 2016, tome 2 : *Travail et émancipation*, p. 21

16. « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », rapport de N. Notat et J.-D. Senard, avec J.-B. Barfety, 9 mars 2018

17. Voir le dossier dans *les Possibles*, n°17, été 2018, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-17-ete-2018>

18. « Rapport mondial sur les salaires 2016-2017. Les inégalités salariales au travail », Organisation internationale du travail (OIT), Genève, Bureau international du travail (BIT), 2017, p. 18

19. *Le Malaise dans la culture* (1930), S. Freud, Garnier Flammarion, 2019

20. *La Société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*, A. Jappe, la Découverte, 2017

21. « Reconnaissance de l'utilité des métiers à dominante féminine et transformation sociale », C. Bloch-London et C. Marty, *les Possibles*, n°24, été 2020

par la vente de la marchandise sur le marché l'élément décisif du caractère productif du travail : c'est sa célèbre métaphore du « saut périlleux »²⁴ de la marchandise : les capitalistes doivent vendre les marchandises pour réaliser leur valeur monétaire. Ainsi, ce qui est validé, c'est l'inscription des forces de travail dans la division sociale du travail. Or, au cours du xx^e siècle, les luttes sociales ont permis de développer une sphère monétaire non marchande, donc non soumise à l'exigence de valorisation du capital. Comment rendre compte du travail qui y est déployé ? Si le travail dit « concret » par Marx dans la sphère capitaliste se transforme en travail abstrait – dont l'objectivation est justement la valeur – par le fait de la validation sociale, est-ce que les travaux produisant des services monétaires non marchands ne bénéficient pas eux aussi d'une validation de la part de la collectivité ? La réponse est « oui » si l'on considère qu'il s'agit d'une validation politique et non pas via le marché. Si l'on suit cette thèse, les travailleurs employés à produire de l'éducation non marchande, des soins non marchands, etc., sont productifs de valeur d'usage mais aussi de valeur au sens économique, qui s'ajoute à celle du produit marchand et ne lui est donc pas soustraite. En revanche, ce sont les ressources humaines et matérielles qui sont soustraites au processus potentiel de valorisation du capital, et les idéologues du capitalisme ne s'y trompent pas. Les prélèvements obligatoires sont ensuite effectués sur un produit total déjà augmenté du produit non marchand.

Le revenu universel contre la protection sociale.

Le revenu d'existence (ou universel inconditionnel) a fait son retour dans le débat à l'occasion de la crise pandémique, à cause de l'inexorable dégradation de la condition des plus pauvres. Les propositions sont nombreuses et se différencient sur le montant, qui peut aller dans certains projets de 500 euros par mois (proche du RSA) à 1000 euros pour d'autres plus généreux. Avec cette fourchette, on aboutit à un montant global annuel pour la France compris entre 325 et 650 milliards d'euro, ce dernier montant étant très proche du total de la protection sociale actuelle, de plus de 700 milliards par an. Dans le cas où le montant le plus élevé serait retenu vient une première question : le revenu d'existence viendrait-il en plus de la protection sociale ou à sa place ?

Le revenu d'existence a fait son retour dans le débat [...], à cause de l'inexorable dégradation de la condition des plus pauvres.



Si c'est en plus, cela signifierait près de 1400 milliards par an pour cette protection sociale élargie, soit l'équivalent de la quasi-totalité du revenu disponible net des ménages, ce qui obligerait à des prélèvements (impôts et cotisations) qui socialiseraient tout. Si c'est à la place de la sécurité sociale, le revenu d'existence pour solde de tout compte serait délétère pour la majorité des individus. Et dans le cas où le revenu d'existence ne dépasserait pas le niveau actuel du RSA, le sort des plus pauvres ne serait pas du tout amélioré.

Les théoriciens du revenu d'existence arguent qu'il permettrait aux individus de réduire leur temps de travail et de se livrer à des activités autonomes, comme le suggérait il y a plus de vingt ans André Gorz²⁵. Mais si tous les individus divisaient, disons par deux pour imaginer le mécanisme, leur temps de travail, à productivité inchangée la valeur ajoutée dans l'économie serait diminuée d'autant, ce qui montre l'absurdité de vouloir distribuer davantage de revenus quand le revenu national global baisse.



[© JULIEN JAULIN/HANSLUCAS]

22. « Dans les services monétaires non marchands, le travail est productif de valeur », J.-M. Harribey, *la Nouvelle Revue du travail*, n° 15, 2019
23. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), A. Smith, Garnier Flammarion, 1991, tome 1, p. 417
24. *Le Capital. Livre I* (1867), Karl Marx, dans *Œuvres*, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1965, tome I, p. 645
25. *L'Immatériel. Connaissance, valeur et capital*, André Gorz, Galilée, 2003
26. Une exception notable toutefois : Carlo Vercellone (lire le débat que nous avons eu, lui et moi : « Quelle place pour le travail ? », *l'Économie politique*, n° 67, juillet 2015, p. 62-75)
27. *Faut-il un revenu universel ?* Les Économistes atterrés et la Fondation Copernic (coord. J.-M. Harribey et C. Marty), l'Atelier, 2017. Voir aussi *Contre l'allocation universelle* (dir. M. Alaluf et D. Zamora), avec S. Ackerman et J.-M. Harribey, Lux, 2016 ; « Pour en finir avec le revenu universel », L. Maurin, Observatoire des inégalités, 2 juin 2020, <https://www.inegalites.fr/Pour-en-finir-avec-le-revenu-universel>

Ainsi, il n'y a aucune chance de modifier le rapport de force avec les employeurs si la RTT est envisagée à titre individuel : la multiplication du travail à temps partiel pour les uns (les unes!) et à temps rallongé pour les autres est la pire des solutions.

On touche là la première grande faille théorique, et par suite politique, du revenu d'existence, quelle que soit sa variante. Soit les théoriciens du revenu d'existence n'ont pas de théorie de la valeur, soit celle à laquelle ils croient s'écarte du travail²⁶. Ils supposent généralement que la valeur d'usage liée à l'activité libre à laquelle les individus pourraient s'adonner engendrerait une valeur économique, alors que cette activité n'a reçu aucune validation sociale, soit de la part du marché pour les marchandises, soit du fait d'une décision politique pour les services non marchands, les travaux qui y sont effectués étant productifs de valeur économique monétaire. Autrement dit, la validation sociale des travaux est par définition collective, elle émane des autres et ne provient jamais d'une auto-validation individuelle.

Il existe une alternative au revenu universel : une protection sociale de haut niveau. Dans un livre collectif²⁷, nous avons proposé de verser un revenu de base minimum fixé au moins au niveau du Smic à toute personne privée d'emploi, à tous les jeunes de 18 à 25 ans en formation ou en études, de façon à combler toutes les failles de notre système de protection sociale. Nous avons estimé le coût de cette prestation à 65 milliards d'euros par an, soit dix fois moins que le revenu universel illusoire et impossible à atteindre. Le montant serait aujourd'hui compris entre 80 et 90 milliards d'euros. De toute façon, le travail et le revenu sont collectivement indissociables.

Si le capitalisme ne peut faire disparaître le travail sans se nier lui-même, il s'attache à le vider de son caractère vivant, le réduisant à un simple instrument au service d'une chose morte, le capital. Réhabiliter le travail vivant est donc tout l'enjeu d'une véritable transition sociale et écologique.

● JEAN-MARIE HARRIBEY